



March 20, 2020

COVID-19 and Equestrian Facility Operations

In an effort to minimize the transmission of coronavirus (COVID-19), Equestrian Canada (EC) and the Provincial/Territorial Sport Organizations (PTSOs) recommend the following as best practices concerning equestrian facility operations, consistent with the recommendations of applicable health authorities.

Due to federal, provincial/territorial and local government recommendations on the movement of individuals, as well as the current states of emergency declared by provinces/territories, **EC and the PTSOs recommend that all facilities that host equestrian-related activities, including but not limited to boarding stables and lesson barns, cease public-facing and non-essential activities until greenlit by the aforementioned government authorities.**

All levels of government in Canada have publicly and repeatedly communicated that everyone in the country should be practicing [social distancing](#) to reduce their exposure to other people and Prime Minister Justin Trudeau declared that “[all Canadians should stay home.](#)” Therefore, EC and the PTSOs recommend that facilities that host equestrian-related activities only allow personnel needed to take care of the facilities and our equine partners on their premises. This includes facility owners, facility managers, equine caretakers, providers of equine-related essential services (e.g. veterinarians, farriers), and boarders or owners providing equine-related minimum standards of care*. Non-essential personnel, including students, friends, family, the public, and boarders or owners who are not providing equine-related minimum standards of care*, are encouraged to remain off the premises.

**Individuals are to continue operating under the minimum standards of care outlined in the [National Farm Animal Care Council Code of Practice](#) to ensure the feeding, care and movement of equines.*

Equestrian centres are encouraged to review their biosecurity plans and staff scheduling. Where possible, equestrian centres are encouraged to divide those caring for equines into at least two rotational teams to ensure continuity of appropriate care for the equines. Thus, if a member or team is required to self-isolate or enter quarantine, the other team(s) can ensure continuity of care for the equines onsite.

Additionally, EC and the PTSOs recommend the following as best practices:

- Adhere to applicable government requirements (e.g. those dictated by states of emergency);
- Adhere to applicable social distancing and hygiene recommendations from applicable local, provincial/territorial and federal health authorities;



- Individuals experiencing symptoms of illness must stay at home and self-isolate for 14 days as per guidelines from local, provincial/territorial and federal health authorities;
- The level of risk involved in equestrian sport is high; in order to alleviate pressure on an already overburdened healthcare system during this pandemic, precautions to reduce the risk of accidents should be taken; and,
- Contact your insurance provider with questions regarding your coverage. Factsheets from insurance providers will be made available in EC's [online statement on COVID-19](#).

As members of the Canadian equestrian community, we empathize with all those who are so deeply affected by this situation and are fully aware of the severe financial implications of this suspension of business operations. EC and the PTSOs are working diligently to understand and plan for the short- and long-term effects of the COVID-19 pandemic on the equestrian industry. We are examining and advocating for possible mitigations of financial losses with the appropriate regulatory bodies while prioritizing the health and safety of our community above all else.

EC and PTSOs are making every effort to ensure continuous, thorough and up-to-date communication concerning the COVID-19 pandemic. EC's complete statement on COVID-19, including regular updates, can be found on our website [here](#). For the running list of cancelled/postponed clinics and events, click [here](#).

Thank you for your cooperation and engagement as we work diligently to keep our community safe and informed. We are counting on each and every member of the Canadian equestrian community to make responsible decisions based on the information available, the conditions in your geographic area and the recommendations from your local public health authorities.



20 mars 2020

COVID-19 : Directives sur les opérations des installations équestres

Dans le but de minimiser la transmission du coronavirus (COVID-19), Canada Équestre (CE) et les organisations provinciales et territoriales de sport (OPTS), en lien avec les recommandations des autorités de la santé publique, recommandent les bonnes pratiques suivantes concernant les opérations des installations équestres.

En raison des recommandations des autorités fédérales, provinciales/territoriales et locales sur les déplacements de personne, en plus de la décision de plusieurs provinces et territoires de déclarer l'état d'urgence, **CE et les OPTS recommandent fortement aux établissements qui accueillent des activités équestres, incluant entre autres les installations de pension et de cours d'équitation, de cesser toutes les activités ouvertes au public et non essentielles jusqu'à ce que les autorités gouvernementales donnent le feu vert à la reprise des activités.**

De plus, puisque les différents paliers gouvernementaux canadiens ont tous annoncé publiquement et à maintes reprises que tout le monde au pays devrait pratiquer la [distanciation sociale](#) pour réduire son exposition aux autres et que le premier ministre Justin Trudeau a déclaré que « [tous les Canadiens devraient rester chez eux](#) », CE et les OPTS recommandent aux établissements qui accueillent des activités équestres de limiter l'accès à leurs installations au personnel essentiel au fonctionnement des installations et à la prise en charge de nos partenaires équins. Ce personnel inclut les propriétaires d'établissements, les gestionnaires d'établissements, les gardiens de chevaux, les prestataires de services essentiels (par exemple : vétérinaires, maréchaux-ferrants) et les pensionnaires ou propriétaires lorsqu'ils offrent un service essentiel au maintien des normes de soins minimales*. Le personnel non essentiel, ce qui inclut les étudiants, les amis, la famille, le public et les pensionnaires ou propriétaires lorsqu'ils n'offrent pas un service essentiel au maintien des normes de soins minimales*, est encouragé à demeurer à l'extérieur de l'entièreté de la propriété.

**Les individus doivent continuer d'exercer leurs activités conformément aux normes minimales de santé énoncées dans le [Code de pratique du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage](#) afin de nourrir, prendre soin et faire bouger les chevaux.*

Tous les centres équestres sont encouragés à revoir leurs mesures de biosécurité et la gestion des horaires de leurs employés. Dans la mesure du possible, les centres équestres sont encouragés à répartir les soins prodigués aux équidés en au moins deux équipes en roulement afin d'assurer la continuité des soins appropriés. Ainsi, si un membre ou une équipe devait s'isoler volontairement ou être placé en quarantaine, l'(les) autre(s) équipe(s) pourront assurer la continuité des soins pour les chevaux sur place.

De plus, CE et les OPTS recommandent bonnes pratiques suivantes :



- Respecter les réglementations gouvernementales applicables (par exemple : celles dictées par l'état d'urgence);
- Respecter les recommandations applicables en matière de distanciation sociale et d'hygiène des autorités sanitaires locales, provinciales/territoriales et fédérales;
- Toute personne présentant des symptômes de la maladie doit rester à la maison et s'isoler pendant 14 jours pour respecter les directives des autorités locales, provinciales/territoriales et fédérales;
- Le niveau de risque encouru dans les sports équestres étant élevé; afin de réduire la demande sur le système de santé déjà surchargé; des précautions doivent être prises pour réduire les risques d'accident; et,
- Contacter votre compagnie d'assurance si vous avez des questions concernant votre couverture en assurance. Des feuillets d'informations de la part des compagnies d'assurances seront disponibles par le biais de la [déclaration en ligne de CE sur la COVID-19](#).

Comme membres de la communauté équestre canadienne, nous comprenons tous ceux qui sont profondément touchés par cette situation et nous sommes pleinement conscients des graves implications financières de cette suspension d'activités commerciales. CE et les OPTS travaillent avec diligence pour comprendre et se préparer aux effets à court et à long terme de la pandémie de la COVID-19 sur l'industrie équestre. Nous examinons et prônerons d'éventuelles solutions d'atténuation des pertes financières auprès des organismes de réglementation appropriés tout en priorisant la santé et la sécurité de notre communauté.

CE et les OPTS fournissent tous les efforts nécessaires afin d'assurer une communication continue, approfondie et à jour concernant la pandémie du coronavirus (COVID-19). La déclaration complète de CE sur la COVID-19, mise à jour régulièrement, se trouve sur notre site internet en cliquant [ici](#). Pour la liste complète d'ateliers et d'événements annulés/reportés, veuillez cliquer [ici](#).

Merci pour votre coopération et votre engagement alors que nous travaillons attentivement à garder notre communauté en sécurité et informée pendant la crise de la COVID-19. Nous comptons sur chaque membre de la communauté équestre canadienne pour prendre des décisions responsables en fonction de l'information disponible, des conditions dans votre région géographique et des recommandations de vos autorités locales de santé publique.